



Département de VAUCLUSE
Arrondissement de CARPENTRAS

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE BÉDOIN

Séance du 12 juillet 2023

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 23

En exercice : 23

Qui ont pris part à la délibération : 22

Dont pouvoirs : 1

Date de la convocation : 08/07/2023

Date de publication : 17/07/2023

L'an deux mil vingt trois, le douze juillet, à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de BÉDOIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Alain CONSTANT.

Étaient présents : M. Alain CONSTANT, M. Gilles BERNARD, Mme Pascale BEGNIS, Mme Dominique VISSECQ, M. Patrick ROSSETTI, Mme Emmanuèle VALERIAN, Mme Eliane BARNICAUD, M. Patrick EMOND, Mme Dominique SOUMILLE, Mme Cécile PAULIN, M. David MALINGE, M. Romain DETHÈS, Mme Carole PERRIN, Mme Stéphanie CIPOLLA, M. Jules DONZELOT, M. Patrick CAMPON, M. Olivier MERCIER, Mme Yannick CHARRETEUR, M. Michel PAPE, M. Gino FIN, Mme Michelle PERRIN, M. MICHEL FELDMANN.

Étaient absents excusés : M. Christophe CHAUMARD.

Procurations : M. Christophe CHAUMARD en faveur de M. Gino FIN.

Secrétaire : Mme Carole PERRIN.

N° MA-DEL-2023-048

OBJET : SYNDICAT D'ENERGIE VAUCLUSIEN - DESIGNATION D'UN DELEGUE SUPPLEANT

RAPPORTEUR: Mme Cécile PAULIN

Par délibération du 10 juillet 2020, M. Hervé GROS avait été désigné en tant que délégué suppléant auprès du Syndicat d'Énergie Vauclusien.

Il est rappelé que Monsieur le Maire est le délégué titulaire.

Considérant la démission de M. GROS, il convient de désigner un nouveau délégué suppléant pour représenter la commune au sein de cette instance.

Cette désignation relève d'un vote à bulletin secret.

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment son article L.5211-7,

Considérant que, par un vote à l'unanimité, le conseil municipal a décidé de déroger à un vote à bulletin secret conformément aux dispositions de l'article L.5211-7 du CGCT,

Considérant la candidature de Monsieur Patrick Emond,

Par 22 voix pour et une abstention (M. Patrick Emond),

Le Conseil municipal décide de désigner Monsieur Patrick Emond, en qualité de délégué suppléant(pour représenter la commune au sein du Syndicat d'Énergie Vauclusien.

Certifiée exécutoire après transmission à la Préfecture de Vaucluse le : 17/7/2023

et publication sur le site internet de la commune de Bédoin le : 17/7/2023

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, M. Alain CONSTANT

La secrétaire de séance, Carole PERRIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères - CS 88010 - 30 941 Nîmes CEDEX 09 - Tél.: 04 66 27 37 00 - Fax: 04 66 36 27 86 - greffe.ta-nimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.